

LE PONT DE LONGUEUIL

Enfin, voilà une question réglée et qui intéresse le commerce et l'industrie de Montréal, au plus haut point. Le pont entre Montréal et Longueuil est maintenant chose décidée. Nous n'aurons plus à attendre au commencement de l'hiver que la glace soit prise et qu'à la fin elle s'en aille pour être en communications constantes avec la rive sud du fleuve.

Ce pont devra être éloigné de 200 verges du pont Victoria, avoir une hauteur de 65 pieds au-dessus du fleuve et une arche de pas moins de 330 pieds à l'endroit du chenal principal.

Il sera en communication directe avec les compagnies du Grand Tronc, des Chars Urbains et du Pacifique Canadien.

Les travaux devront être soumis à l'approbation des Commissaires du Havre.

LA MARQUE DU FROMAGE

Les importateurs anglais de fromage insistent pour que, dans le projet de loi dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, il soit inséré une clause additionnelle. Cette clause obligerait les fabricants à indiquer le mois de fabrication sur le fromage et une pénalité serait imposée pour tout manquement à cette règle.

Nous approuvons, comme nous l'avons déjà dit, toute mesure qui a pour effet de faire distinguer le bon du mauvais fromage et d'aider au progrès dans la fabrication. Le numéro de fabrique imposé sur le fromage est, nous le répétons, un excellent moyen d'engager et d'obliger les fabricants à une fabrication de plus en plus soignée.

Mais, nous nous demandons si la marque du mois est une chose si nécessaire qu'il faille insérer une pénalité dans la loi pour punir ceux qui négligeraient de se ranger à cette règle, en certains cas désirable, mais à notre point de vue nullement nécessaire.

Dans toute transaction commerciale il existe deux intérêts souvent opposés, celui de l'acheteur et celui du vendeur, il ne faut pas au moyen de règlements, de lois et de pénalités entraver la marche régulière des transactions et faire peser tout le poids de la balance d'un seul côté.

A quoi sert de marquer le mois de fabrication sur le fromage, sinon à donner à un bon et excellent fromage d'été, qui vaudra souvent mieux qu'un fromage d'automne,

une différence de prix qui ne sera pas en faveur du fabricant.

Qu'il y ait dans la qualité du fromage une différence suivant qu'il a été fait à une époque de l'année ou à une autre, cela peut exister et existe, mais cela devrait-il exister ?

Pour nous, nous ne le croyons pas. Un fabricant qui observe toutes les conditions de température et de propreté voulues, qui fait son fromage avec du lait de vaches saines et bien nourries peut et doit faire en toutes saisons, de bon, d'excellent fromage et obtenir une qualité toujours égale et de longue garde.

On ne fait plus aujourd'hui le fromage d'une façon empirique. Les bonnes et saines méthodes ont pénétré partout et, aujourd'hui encore, l'Ecole de laiterie de St Hyacinthe forme de bons fromagers capables de faire en toutes saisons des fromages absolument identiques en qualité, du moment où ils se trouvent dans les conditions que nous avons dites.

Ce serait reculer que d'adopter la proposition des importateurs anglais, car du jour où le fabricant saurait que son meilleur fromage ne peut pas obtenir le plus haut prix, sous prétexte qu'il a été fait dans tel ou tel mois, il n'aurait plus le même intérêt à soigner sa fabrication et à faire un fromage d'une bonne et longue conservation.

Si le fromager trouve avantage à marquer la date du mois sur ses produits, il le fera de lui-même, le doute n'est pas permis, et s'il en avait reconnu la nécessité, ce serait déjà chose faite.

Que nos gouvernants ne s'en laissent donc pas imposer par les importateurs de l'autre côté de l'océan et qu'ils laissent à l'initiative et à l'intérêt de nos fromagers, le soin de régler eux-mêmes la question.

LE PETROLE EN 1895

On a actuellement des données sur les résultats obtenus des forages aux gisements de pétrole aux Etats Unis et en Russie. Bien que les chiffres pour le mois de décembre ne soient pas encore vérifiés, ils diffèrent en tout cas si peu de la réalité, qu'on peut dès maintenant établir un parallèle entre la production de l'huile minérale dans ces deux pays, parallèle qui présente un intérêt particulier, car il met en relief les progrès de cette industrie en Russie depuis les trois dernières années.

Voici le tableau comparatif des quantités de pétrole obtenues au

cours des dernières années et résumées en milliers de quintaux :

	Etats-Unis	Russie
1885.....	27,682	19,001
1886.....	35,545	24,570
1887.....	35,872	27,027
1888.....	35,053	31,450
1889.....	44,554	33,088
1890.....	58,149	39,803
1891.....	63,960	47,502
1892.....	64,046	48,976
1893.....	61,425	55,364
1894.....	62,572	49,795
1895.....	38,842	61,715

Il résulte de ce tableau que la production du pétrole en Russie a considérablement augmenté en 1895, et dépasse pour la première fois les quantités obtenues aux Etats-Unis, où les forages ont été peu productifs. Mais il faut considérer que, depuis l'admission, par la Bourse de New-York; du pétrole Lima à l'exportation, l'Amérique a obtenu, grâce à cette mesure, un grand appoint pour maintenir sa suprématie sur le marché du pétrole international.

Les exportations de pétrole de ces deux dernières années, se résument également en milliers de quintaux, comme suit :

	Huiles minérales		Résidus naphte	
	1895	1894	1895	1894
Etats-Unis.	20,311	21,949	5,242	4,178
Russie.....	7,535	6,710	4,467	1,376

Comme le prouvent ces derniers chiffres, l'exportation du pétrole et de ses résidus a notablement augmenté en Russie, en 1895, et celle des Etats-Unis a, il est vrai, diminué, mais dans une faible proportion, sur l'année précédente.

LE BETAIL ARGENTIN

Le bétail constitue un des principaux facteurs de la richesse agricole de l'Argentine et trouve des conditions particulières de réussite dans l'immense étendue des prairies naturelles, la qualité de l'herbe et l'absence des neiges pendant la saison d'hiver. Dans de telles circonstances, la production des animaux des espèces ovine et bovine s'est considérablement et l'on peut même dire étonnamment développée.

D'après la statistique du docteur Juraschek, la République argentine possédait, en 1888, un effectif de 22,216,678 têtes de gros bétail et de 67,900,993 bêtes à laine. En 1892, le recensement pour les cinq colonies australiennes constatait l'existence de 11,414,545 animaux de l'espèce bovine et de 114,524,482 moutons.